

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et
des marchés publics
Service du Conseil Municipal

Fondettes, le 19 décembre 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 19
Présents à compter de la question n°9 : 20
Représentés par pouvoir à l'ouverture de la séance: 11
Représentés par pouvoir à compter de la question n° 9 : 10
Absents excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Nicole BELLANGER à compter de la question n°9, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, David BRAULT, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Christine RENIER.

Représentés par pouvoir : Jean-Maurice GUEIT a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Michel PASQUIER a donné pouvoir à François PILLOT, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE jusqu'à la question n°9, Martine ABOT a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Anne JUILLET a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Maryline ZUCARO a donné pouvoir à Christophe GARNIER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe DUBOIS.

Absents excusés : Gérard GARRIDO, Yves GIRARD.

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE, Philippe LACROIX.

Session ordinaire

Hôtel de ville

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
09/11/17	DC20171109G149	Domaine et patrimoine – Reprise de concessions funéraires échues dans le cimetière du Cœur de Ville (7 emplacements : C D-02 ; C D-19 ; C D-21 ; C G-05 ; E G-06 ; E G-30 ; E D-15)
17/11/17	DC20171117F152	Commande publique – Avenant n°1 au marché de transports scolaires (passé avec la sarl GROSBOIS TAV Voyages pour le lot n°2 : transport d'enfants accueillis sur les TAP - modifiant le coût maximum du marché à 4 400 € HT)
28/11/17	DC20171128F153	Commande publique – Avenant de transfert au contrat d'assistance Planitech (transfert du logiciel logitech contractualisé avec la Sté Longitud au profit de la société Jesplan – logiciel de planification des structures sportives)

1. DL20171214M01 – Finances locales – Subvention exceptionnelle à l'Association Française de lutte contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du Téléthon ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout acte en exécution de la présente délibération ; **dit que** les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours.

2. DL20171214M02 – Finances locales – Décision modificative n°4 sur le budget principal 2017 et décision modificative n°2 sur le budget annexe commerces 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative n°4 sur le budget principal 2017 et la décision modificative n°2 sur le budget annexe commerces 2017. Les nouveaux montants des budgets sont les suivants :

Budget principal 2017

Section de fonctionnement 13 320 618,00 €
Section d'investissement..... 10 329 100,55 €
Total..... 23 649 715,55 €

Budget annexe commerces 2017 :

Section de fonctionnement 1 034 695,79 €
Section d'investissement..... 1 588 149,43 €
Total..... 2 622 845,22 €

3. DL20171214M03 – Finances locales - Décision modificative n°1 sur le budget annexe du lotissement Cormier Véron 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative n°1 sur le budget annexe du lotissement Cormier Véron 2017 pour l'inscription d'une somme de 140 € correspondant aux travaux réalisés en 2016 dans les stocks de terrains dans chaque section.

4. DL20171214M04 – Finances locales – Décision modificative n°1 sur le budget annexe du lotissement Garreau 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et une voix contre (Christine RENIER du groupe Agir pour Fondettes), adopte la décision modificative n°1 sur le budget annexe du lotissement Garreau 2017 (augmentation de 3 000 € de l'article 605 et également les comptes de stocks compte tenu du coût réel des travaux de viabilisation des terrains du lotissement).

5. DL20171214M05 – Finances locales – Convention de financement avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les conventions avec la FRMJC de la Région Centre pour le financement d'un poste de direction et d'un poste d'animateur à temps complet au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière », pour l'année 2018 ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions pour l'année 2018 et tout document en application de la présente délibération ; **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2017		
Participations	Poste de direction	Poste animateur jeunesse
Coût annuel prévisionnel	70 234 €	34 878 €
Contribution FRMJC Centre	7 000 €	7 164 €
Coût pour la Ville de Fondettes	63 234 €	27 714 €

6. DL20171214M06 – Commande publique – Avenant n°3 au marché n° 2015-38 de maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux dans le cadre du groupement de commandes entre Tour(s)plus et des communes membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°3 au marché n°2015-38 pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société Hervé Thermique, 14 rue Denis Papin BP 334 37303 Joué-Les-Tours ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la délibération ; **précise** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants (article 611).

Montant initial du contrat 2015-38	220 259,60 €	
Avenant 1	2 940,18 €	
Avenant 2	-14 367,76 €	- 5 251,58 €
Avenant 3	6 176,00 €	
Nouveau montant du contrat HT	215 008,02 €	- 2,38 %

7. DL20171214M07 – Commande publique – Convention constitutive de groupement de commandes dans le domaine de l'énergie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'adhérer au groupement de commandes dans le domaine de l'énergie, entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres ; **prend acte** que Tours Métropole Val de Loire se retire de la convention de groupement de commandes de 2015 dans le domaine de l'énergie ; **adopte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; **précise** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, Tours Métropole Val de Loire ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. DL20171214M08 – Domaine et patrimoine – Inscription des voies composant les circuits de randonnée pour les vélos tout terrain au Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres et de Randonnées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de demander l'inscription des parcelles et chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées : CR n°54, CR n°67 , Chemin de Gannay, parcelles cadastrées YC 124, YC 132 , YD 330 et ZC 005 ; **s'engage** à

- ✓ ne pas aliéner les chemins ou, en cas de nécessité absolue, à prévoir un itinéraire de substitution,
- ✓ leur conserver leur caractère public et ouvert,
- ✓ accepter le balisage des itinéraires,
- ✓ assurer l'entretien courant des itinéraires ;

autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

9. DL20171214M09 – Domaine et patrimoine – Cession de la parcelle communale ZT n° 586 située au lieu-dit « Les Deux Croix »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de céder aux propriétaires riverains de la parcelle cadastrée ZT n° 586 (Monsieur et Madame MOMET), située au lieu-dit « Les Deux Croix », d'une superficie de 168 m², moyennant le prix de 16 € le m², conformément à l'avis de Monsieur le Directeur des services fiscaux en date du 14 juin 2017, et sous réserve de la pose d'une clôture doublée d'une haie de végétaux ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ; **décide** que la présente cession sera ratifiée par acte notarié, aux frais de l'acquéreur et que la recette sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

10. DL20171214M10 – Domaine et patrimoine – Cession du lot n° 1 du lotissement communal "Garreau"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et une voix contre (Christine RENIER du groupe Agir pour Fondettes), **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de cession au profit de Monsieur et Madame DRAGU, du lot n°1 du lotissement communal "Garreau", cadastré YH n° 849, d'une superficie respective de 655 m², moyennant le prix de 120 000 € net vendeur ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; **décide** que la présente cession sera ratifiée par acte notarié, aux frais des acquéreurs, les frais de l'agence immobilière ORPI de Fondettes seront à la charge des acquéreurs et la recette sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

11. DL20171214M11 – Domaine et patrimoine – Cession du lot n° 2 du lotissement communal "Garreau"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et une voix contre (Christine RENIER du groupe Agir pour Fondettes), **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de cession au profit de Monsieur et Madame RITTI, du lot n°2 du lotissement communal "Garreau ", cadastré YH n° 850 et la moitié indivise avec le lot 3 de la parcelle YH n° 852, d'une superficie respective de 775 m² et 78 m², moyennant le prix de 140 000 € net vendeur ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; **décide** que la présente cession sera ratifiée par acte notarié, aux frais des acquéreurs et que la recette sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

12. DL20171214M12 – Domaine et patrimoine – Cession du lot n° 3 du lotissement communal "Garreau"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et une voix contre (Christine RENIER du groupe Agir pour Fondettes), **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de cession au profit de Monsieur et Madame POIRIER, du lot n°3 du lotissement communal "Garreau ", cadastré YH n° 851 et la moitié indivise avec le lot 2 de la parcelle YH n° 852, d'une superficie respective de 654 m² et 78 m², moyennant le prix de 122 000 € net vendeur ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; **décide** que la présente cession sera ratifiée par acte notarié, aux frais des acquéreurs, les frais de l'Agence immobilière "La Bourse de l'Immobilier" de Fondettes seront à la charge des acquéreurs et que la recette sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

13. DL20171214M13 – Domaine et patrimoine – Régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord Ouest : Transfert de domanialité publique avec le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** le transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal des emprises telles que décrites dans l'exposé, établies par un géomètre-expert en section ZV n°228 et 227, situées au lieu-dit « La Vermicellerie », d'une superficie de 30 m² et 35 m², conformément au plan d'arpentage ; **décide** que ce transfert de domanialité publique sera réalisé moyennant le prix d'un euro symbolique ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération ; **dit** que le document d'arpentage sera établi par un géomètre-expert aux frais du Département et que ce transfert de domanialité publique ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

14. DL20171214M14 – Domaine et patrimoine – Régularisations foncières dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest : acquisition auprès du Conseil Départemental des parcelles BE n° 174, 177, 179, 221 et 224, au lieu-dit « La Vermicellerie », constitutives de la voie de liaison Saint-Cyr-Sur-Loire/Fondettes et classement dans le domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'acquérir auprès du Conseil Départemental, les parcelles cadastrées BE n° 174, 177, 179 et ZV n° 221 et 224 situées au lieu-dit « La Vermicellerie », d'une superficie totale de 2 522 m², conformément aux plans d'arpentage et moyennant le prix d'un euro symbolique ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération ; **dit** qu'un document d'arpentage sera établi par un géomètre-expert aux frais du Département, que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours ; **décide** de classer dans le domaine public les parcelles cadastrées BE n° 174, 177, 179 et ZV n° 221 et 224 situées au lieu-dit « La Vermicellerie », d'une superficie totale de 2 522 m².

15. DL20171214M15 – Domaine et patrimoine – Régularisation foncière : Cession au Conseil Départemental d'une partie du chemin rural n°145 au lieu-dit « La Vermicellerie » constitutive du boulevard périphérique Nord-Ouest

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de céder au Conseil Départemental les parcelles cadastrées en section BE n° 169 et 171, issues du chemin rural n° 145 déclassé du fait des travaux de l'infrastructure de la RD 37, situées au lieu-dit « La Vermicellerie », d'une superficie totale de 1072 m², moyennant le prix d'un euro symbolique, suivant le plan d'arpentage ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

16. DL20171214M16 – Domaine et patrimoine – Régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest : classement dans le domaine public de la parcelle BE 170 au lieu-dit « La Vermicellerie » constitutive de la voie de liaison Saint-Cyr-Sur-Loire/Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section BE n° 170, issue de la division du CR 145 situé au lieu-dit "La Vermicellerie", d'une superficie de 54 m², constitutive de la voie de liaison Saint-Cyr-Sur-Loire/Fondettes ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

17. DL20171214M17 – Fonction publique – Création de deux postes d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de créer deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2018 pour la période du 18 janvier au 24 février 2018 :

- Les **agents recenseurs** seront payés à raison de :
 - Feuille logement, feuille immeuble collectif et bulletin étudiant : 0,53 € (brut)
 - Bulletin individuel : 1 € (brut)
 - Bordereau de district : 5,05 € (brut)
- La collectivité versera un forfait de 175€ pour les frais de transport.
- Les agents recenseurs recevront 30 € (brut) pour chaque séance de formation.
- Un agent de la collectivité sera désigné en qualité de coordonnateur d'enquête et bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions ; **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

18. DL20171214M18 – Fonction publique – Modification du règlement du compte épargne temps

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1er janvier 2018, énoncés dans le règlement interne ; **adopte** le règlement interne du compte épargne temps ; **dit** que les dispositions du règlement interne du compte épargne temps prendront effet à compter du 1er janvier 2018 et que la présente délibération remplace celle en date du 22 novembre 2010 (n°DL20101122M13).

19. DL20171214M19 – Fonction publique – Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **instaure** le nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018 ; **autorise** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes définis dans l'exposé ; **décide** de remplacer par la présente une partie des dispositions de la délibération relative au régime indemnitaire du personnel communal en date du 1^{er} février 2010. Les dispositions de cette délibération restent applicables aux agents des cadres d'emplois non concernés à ce jour par le RIFSEEP ; **précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les budgets annuels de fonctionnement de la Collectivité.

20. DL20171214M20 – Services publics – Rapport d'activité 2016 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes. La progression des produits alimentaires biologiques issus du circuit court et la labellisation ECOCERT sont particulièrement soulignés. Le rapport 2016 est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

21. DL20171214M21 – Services publics – Rapport d'activité 2016 du syndicat mixte SIEIL 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport d'activité du syndicat mixte dénommé Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-Loire (SIEIL 37) pour l'exercice 2016. Le rapport 2016 est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

22. DL20171214M22 – Services publics – Rapport d'activité 2016 du SICA 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA 37) pour l'exercice 2016. Le rapport 2016 est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

23. DL20171214M23 – Institutions et vie politique – Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire (SICALA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** un avis favorable au principe de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire (SICALA 37) avec effet au 1^{er} janvier 2018, considérant que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire que devront exercer les EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard.

24. DL20171214M24 – Institutions et vie politique – Convention avec Tours Métropole Val de Loire pour la gestion des sinistres afférents à l'exercice des compétences transférées au 31 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la convention de gestion entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres pour la gestion des sinistres relevant des compétences transférées au 31 décembre 2016 ; **dit** que la convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée maximum de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2018 délai qui permettra la création d'un service commun et qui respecte la date de mise en œuvre d'un service commun au 1^{er} juillet ainsi que le prévoit le règlement du schéma de mutualisation ; **autorise** la signature de la convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

25. DL20171214M25 – Institutions et vie politique – Convention avec la Direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE) relative à la transmission des données de l'état civil par internet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** la convention avec la Direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) relative à la transmission des données de l'état civil par internet ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération.

**Le Maire de Fondettes,
Cédric de OLIVEIRA**

